

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 6
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 4
Votants : 25
- dont « pour » : 25
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 septembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès et OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan (*départ après la question 13*), BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle et ESPANET Martine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean et M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2019/156

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A LA REPRISSE DU RESEAU DE TRANSFERT INTERCOMMUNAL, EXTENSION ET REHABILITATION DE COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-PONS — ATTRIBUE AU GROUPEMENT D'ENTREPRISES EIFFAGE TP (mandataire) / SACTP – AVENANT N°1

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2013/85 du conseil communautaire de la CCVU du 15 Juillet 2013 approuvant l'avant-projet de l'opération « Travaux de reprise du réseau de transfert intercommunal, réhabilitation et extension de collecteurs d'assainissement sur la Commune de Saint-Pons » pour un coût global d'opération de 750 000 € HT et autorisant la Présidente à signer les marchés à intervenir suite à un appel d'offres lancé selon la procédure adaptée ;

VU le marché de travaux MAPA n°19/2015 notifié le 24/06/2015 au groupement solidaire d'entreprises EIFFAGE TP (mandataire) / SACTP pour un montant de 641 624,10 € HT ;

CONSIDERANT qu'en cours de chantier des adaptations techniques se sont avérées nécessaires, impliquant la création de prix nouveaux, nécessitant la **prolongation de 3 semaines du délai** global d'exécution, et générant une moins-value globale de **17 864,48 € HT**, soit – **2,78 %** du montant initial du marché ;

VU le projet d'avenant n°1 audit marché établi à cet effet ;

VU l'avis favorable de la commission travaux réunie le 26 septembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à passer avec le groupement d'entreprises EIFFAGE TP / SACTP susvisé,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

